

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-JEANNE D'ARC

Lundi le 6 juin 2016, se tenait à 20h00 la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec.

Sont présents :

Madame la mairesse suppléante : Noëlla Ouellet

Madame et Messieurs les conseillers suivants: Michelle Clouâtre, Gervais Chamberland, Gilbert Béland, Michel Paris, formant quorum sous la présidence de Madame la mairesse suppléante.

Le maire Maurice Chrétien et le conseiller Sylvain Paradis sont absents.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Louise Boivin, est présente.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 20h00 et les élus sont invités à prendre en considération l'ordre du jour proposé.

2- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité l'acceptation de l'ordre du jour tout en laissant l'item "Varia" ouvert.

3- LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité l'acceptation du procès-verbal du 2 mai 2016 tel que lu et présenté.

4- MISE À JOUR DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Aucune nouvelle déclaration.

5- DÉPÔT DU RAPPORT DES ACTIVITÉS D'AVRIL 2016 - SERVICE DE L'URBANISME, PERMIS ET INSPECTION

La directrice générale remet à chacun des élus le **rapport déposé par Michel Lagacé, inspecteur en bâtiment**, concernant les activités d'avril 2016 pour le service d'urbanisme, permis et inspection.

6- CORRESPONDANCE

Les élus prennent connaissance de la correspondance.

7- LECTURE DES DÉPENSES ET REVENUS DU MOIS

La directrice générale fait lecture des revenus et dépenses du mois.

8- APPROBATION DES COMPTES

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu que le conseil municipal de Sainte-Jeanne d'Arc approuve et autorise le paiement des **comptes du mois** au montant de \$49 941.09 selon la liste remise aux élus par la directrice générale.

9- AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE TÉTRA TECH

2016-06-271

Proposé par Michel Paris
Approuvé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc **autorise le paiement de la facture 15303385 du 21-04-2016 de la firme d'ingénierie Tétra Tech au montant de \$1700.49 taxes incluses** pour les honoraires professionnels réalisés du 30 janvier 2016 au 25 mars 2016 concernant le mandat no 2014-01 relatif à la réalisation d'une étude d'ingénierie préliminaire visant des infrastructures d'eaux usées. Ce montant sera financé par les sommes provenant du retour d'une partie de la taxe d'accise sur l'essence 2014-2018.

10- SUBVENTION AUX ORGANISMES

2016-06-272

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise le **versement d'une subvention de \$500 au "Club des 50 ans et plus de Sainte-Jeanne-d'Arc" pour l'année 2016**, suite à leur demande du 10 mai 2016. Ce montant de subvention est prévu au budget annuel de la municipalité pour l'année 2016.

11- MODIFICATIONS AU BUDGET 2016

2016-06-273

Proposé par Gilbert Béland
Appuyé par Gervais Chamberland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc effectue une **modification au budget initial 2016** concernant les dépenses pour l'année 2016 comme décrit ci-dessous, suite à des dépenses plus élevées ou imprévues :

02-320-00 Voirie municipale

02-320-00-965 Immatriculation voirie +1875 02-330-00-965 Immatriculation -1875

02-330-00 Enlèvement de la neige

02-330-00-142 Heures suppl. hiver +613 02-330-00-638 Sel et calcium -613

02-701-30 Patinoire

02-701-30-641 Articles de quinc. +39 02-701-30-522 Entr.et rép. patinoire -39

12- AVIS DE MOTION POUR ADOPTION D'UN RÈGLEMENT RELATIF À LA GARDE DE CERTAINS ANIMAUX SUR LE TERRITOIRE DE SAINTE-JEANNE-D'ARC

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION avec dispense de lecture est donné par le conseiller Gervais Chamberland dans le but d'adopter le règlement 289-2016 relatif à la garde de certains animaux sur le territoire de Sainte-Jeanne-d'Arc. Le dit règlement abrogera le règlement 265-2012.

13- AUTORISATION D'ACHAT DE MATÉRIAUX GRANULAIRES

2016-06-274

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc a procédé à un appel d'offres par invitation écrite le 13 mai 2016 auprès de six soumissionnaires concernant l'approvisionnement de matériaux granulaires pour les chemins municipaux;

Considérant que cinq (5) entreprises ont déposé une soumission, soit Les Constructions Jalbert et Pelletier Inc., Les Entreprises E. Normand Inc., Transports Martin Alain Inc., Transport Martin Beaulieu et Fils Inc., Transport Rock Gagné (9033-7254 Québec Inc);

Considérant que le résultat des soumissions est le suivant incluant le transport, taxes et redevances non comprises ;

Prix gravier tamisé 0 – 3/4

Les Constructions Jalbert et Pelletier Inc. :	\$5.85 la tonne
Les Entreprises E. Normand Inc.:	\$9.40 la tonne
Transports Martin Alain Inc.	\$5.00 la tonne
Transport Martin Beaulieu et Fils Inc.	\$7.00 la tonne
Transports Rock Gagné (9033-7254 Québec Inc.:	\$5.89 la tonne

Considérant que la soumission de Transport Martin Alain Inc. est la plus basse soumission conforme;

Considérant que les dépenses reliées à cet achat sont prévues à l'intérieur du budget d'opération ;

En conséquence,

Il est proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **retient la soumission de Transport Martin Alain Inc. concernant le gravier tamisé 0 - 3/4** au prix de \$5.00 la tonne, les redevances et taxes en sus et **autorise l'achat de 2250 tonnes (environ 150 voyages) de gravier tamisé 0 - 3/4** pour l'entretien des chemins municipaux.

14- AUTORISATION D'ACHAT D'ABAT-POUSSIÈRE EN FLOCON POUR LES RANGS - HIVER 2016-2017

2016-06-275

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne d'Arc **autorise l'achat de 6 contenants de 1000 kg de chlorure de calcium en flocon 80% -87%, auprès de Sel Warwick Inc.** , pour un total de **\$3174 taxes en sus**, et incluant le prix du transport, ce produit devant être ajouté au sable tamisé afin d'obtenir un abrasif efficace pour les rangs pendant l'hiver.

15- NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT

2016-06-276

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc nomme le conseiller Gervais Chamberland comme **maire suppléant** pour une période de 6 mois, soit de juillet 2016 à décembre 2016 inclusivement et de plus, autorise le maire suppléant à remplacer le maire aux séances de conseil de la MRC au besoin.

16- NOMINATION AU POSTE DE PRÉPOSÉ (E) À L'ENTRETIEN

2016-06-277

Proposé par Michel Paris

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc engage Mme Nadine Coulombe en tant que **préposée à l'entretien**, soit un poste saisonnier à temps partiel, à compter du 13 juin 2016 et ce, selon les termes du contrat intervenu entre la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc et Mme Coulombe. Le maire est autorisé à signer le dit contrat de travail pour et au nom de la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc.

17- NOMINATION À LA VICE-PRÉSIDENTE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

2016-06-278

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a constitué un Comité consultatif d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (Chapitre A-19.1) stipule que les membres et officiers du Comité sont nommés par résolution du Conseil de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a nommé, le 7 décembre 2015, par la résolution n° 2015-12-178 les membres du comité consultatif d'urbanisme jusqu'au 7 décembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE le poste à la vice-présidence du comité est vacant;

CONSIDÉRANT QUE la vice-présidence du comité assure la présidence en cas d'absence de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE lors de la réunion du comité consultatif d'urbanisme le 17 mai 2016, les membres ont désigné M. Michel Deschênes à la vice-présidence du comité.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michel Paris, appuyé par Gilbert Béland et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Jeanne-D'Arc nomme M. Michel Deschênes à la vice-présidence du comité consultatif d'urbanisme et ce, jusqu'au 7 décembre 2017.

18- DÉROGATION MINEURE NO D2016-01

2016-06-279

Demande de dérogation mineure n° D2016-01 déposée par Mme Patricia Pelletier et M. Gervais Dubé, propriétaires du 139, rue Principale, lot n° 5 304 427 du Cadastre du Québec, afin que soit autorisée la construction d'un garage privé isolé d'une superficie au sol de 187,31 m² au lieu d'un maximum de 91,95 m² et ce, selon l'article 7.5, paragraphe 4^o, sous-paragraphe a) du règlement de zonage n° 250-2011.

En vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et du règlement sur les dérogations mineures n° 255-2011, le Conseil municipal reçoit et analyse cette demande :

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure porte sur une disposition du règlement de zonage n° 250-2011 pouvant faire l'objet d'une telle demande;

CONSIDÉRANT QUE l'application du règlement de zonage n° 250-2011 a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur de ladite demande de dérogation;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation est jugée mineure et ce, même si la superficie au sol du garage privé isolé sera de 134,26% plus importante que la superficie au sol du bâtiment principal;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure ne portera pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme n° 249-2011 de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une demande de permis;

CONSIDÉRANT QUE la demande de permis est conforme aux autres dispositions des règlements d'urbanisme ne faisant pas l'objet de la demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme s'est réuni le 17 mai 2016 et a transmis ses recommandations au Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a donné l'occasion aux personnes présentes dans l'assemblée de se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure et qu'aucune personne ne ci-oppose.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Michelle Clouâtre, appuyé par Gilbert Béland et unanimement résolu que le Conseil municipal de Sainte-Jeanne-D'Arc accorde la dérogation mineure telle que présentée, soit pour la construction d'un garage privé isolé d'une superficie au sol de 187,31 m².

Cette dérogation mineure s'applique au 139, rue Principale, lot n^o 5 304 427 du Cadastre du Québec.

19- PROJET "LIVRE DE S'ANIMER" DE LA MRC DE LA MITIS

2016-06-280

Considérant les besoins en animation et en développement des publics de notre bibliothèque municipale;

Considérant l'offre de projets de la MRC de La Mitis;

Considérant les ressources disponibles dans notre municipalité;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise Madame Jocelyne Goulet, responsable de la bibliothèque et/ou Madame Louise Boivin, directrice générale, à agir comme **personne-ressource auprès de la MRC de La Mitis pour la réalisation du projet *Livre de s'animer*** sur notre territoire municipal.

D'indiquer que la municipalité, après validation auprès de la bibliothèque, souhaite voir les projets suivants se réaliser sur son territoire:

- Artistes, artisans et auteurs à domicile

De spécifier que nos besoins en animation pour le projet "Artistes, artisans et auteurs à domicile" sont:

- Clientèles visées: Aînés
- Types d'animation: Rencontres d'auteurs, conférences

20- RÉSOLUTION POUR AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE - VOLET "SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX"

2016-06-281

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Mitis a signé une entente relative au Fonds de développement des territoires;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a élaboré un programme de financement constitué d'une enveloppe financière visant le soutien à la réalisation de projets initiés par des organismes communautaires au palier local, soit le volet "Soutien aux organismes communautaires locaux";

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc souhaite bénéficier de ce soutien offert aux organismes locaux;

Il est proposé par Michel Paris

Appuyé par Gilbert Béland

ET RÉSOLU à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la directrice générale, Louise Boivin, à signer une convention relative à l'octroi d'une aide financière, volet "Soutien aux organismes locaux", convention établie par la MRC de La Mitis et portant le numéro FDT-SO-10, et s'engage à respecter les modalités de la dite convention.

21- ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX

2016-06-282

CONSIDÉRANT la convention (no FDT-SO-10) relative à l'octroi d'une aide financière, volet "Soutien aux organismes communautaires locaux", intervenue entre la MRC de La Mitis et la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc;

Considérant que dans le cadre de cette entente, la MRC de La Mitis accordera un montant annuel à la municipalité afin de servir à la réalisation de projets initiés par ses organismes communautaires;

Considérant que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désire établir les modalités relatives à l'octroi de cette aide financière aux organismes locaux;

Il est proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Michelle Clouâtre

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc adopte la politique portant le numéro 04-2016 et s'intitulant "**Politique de soutien aux organismes communautaires locaux**".

22- VARIA

A) NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DE TRAVAIL "ESPACE DE LIBERTÉ DES COURS D'EAU"

2016-06-283

Proposé par Michelle Clouâtre

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc désigne le maire, M. Maurice Chrétien, en tant que **représentant à la table de travail** mise en place concernant **l'espace de liberté des rivières Mitis et Neigette** dont la première rencontre aura lieu le 22 juin 2016.

B) ACHAT DE TUF

2016-06-284

Proposé par Gervais Chamberland

Appuyé par Gilbert Béland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise **l'achat de 50 à 60 voyages de tuf** auprès de Ferme Jacques Roy de Sainte-Angèle-de-Mérici et ce, au coût de \$85 du voyage, livraison incluse.

C) BONIFICATION DU COFFRE "PRÊT-À-JOUER"

2016-06-285

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Michel Paris

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte l'offre de La Mitis en Forme et en Santé afin de **bonifier le contenu du coffre "Prêt-à-jouer"** et ce, pour un montant de \$175; la municipalité fera parvenir les factures d'achat de matériel pour remboursement avant la date limite du 30 juin 2016.

D) PARC MUNICIPAL

2016-06-286

Proposé par Gilbert Béland

Appuyé par Gervais Chamberland

Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise un montant approximatif de \$1200 afin de compléter **l'aménagement des parterres du parc municipal**. Les travaux seront effectués par Mesdames Claudette Gagnon et Monique Gagnon.

E) TRAVAUX COMPENSATOIRES

2016-06-287

Proposé par Michel Paris
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc accepte de faire effectuer des **travaux compensatoires** selon la grille de travail reçue de l'unité Domrémy de Mont-Joli Inc. en date du 10 mai 2016.

F) SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES

2016-06-288

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Michel Paris
Et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise la conseillère Michelle Clouâtre à **signer les effets bancaires** en cas d'absence du maire et du maire suppléant.

G) PARC RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE MITIS - PROCHAINE RENCONTRE 18 JUIN 2016

La directrice générale informe les conseillers Michel Paris et Gervais Chamberland que la **prochaine rencontre du Comité du Parc Régional de La Mitis** aura lieu le 18 juin 2016 à 08h45. M. Chamberland informe le conseil qu'il se désiste de ce dossier.

H) ACHAT D'UNE DÉBROUSSAILLEUSE

2016-06-289

Proposé par Gervais Chamberland
Appuyé par Gilbert Béland
Et résolu à la majorité que la municipalité de Sainte-Jeanne-d'Arc autorise l'achat d'une débroussailleuse pour excavatrice Bob 331E de marque Inotech, 36 po de coupe, auprès de Inotech à Normandin, et ce pour un montant de \$6 400 avant taxes, transport en sus. Cet achat est conditionnel à ce que cette débroussailleuse soit fonctionnelle pour couper les branches dans les fossés.

23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

24- LEVÉE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Il est proposé par Michelle Clouâtre la fermeture de l'assemblée à 22h40.

Noëlla Ouellet, mairesse suppléante

Louise Boivin, Directrice générale et secr.-trésorière